

**RÉCRÉ
ACTION**



L'accueil extrascolaire dans votre école
Règlement d'ordre intérieur & Projet d'accueil

Le présent document est destiné à vous informer des modalités générales d'organisation visant un accueil extrascolaire de qualité. Le règlement de l'école reste le document de référence.

1 PRÉSENTATION DE L'ASBL RÉCRÉACTION J.G

RécréAction J.G. est une association sans but lucratif (Asbl), opérateur d'accueil extrascolaire depuis 2015 dont la mission est agréée et subventionnée par l'ONE.

Les enfants de 2,5 à 12 ans inscrits dans les cinq écoles partenaires sont accueillis au sein de leur établissement tous les jours de la semaine avant le début des cours dès 6h30 et après la fin des cours jusque 18h30.

Nos équipes sont aussi présentes sur le temps de midi pour compléter l'équipe enseignante dans différentes missions.

Il s'agit d'un service payant accessible sans inscription et sans conditions pour les parents qui sont dans l'incapacité de s'occuper de leurs enfants en dehors des heures d'ouverture de l'école.

L'association compte deux employés et réunit une soixantaine d'enseignants, parents, bénévoles et chercheurs d'emploi. Ces accueillants extrascolaires sont répartis en équipe dans les écoles. Ils sont tous formés et/ou suivent des formations continues conformément au Décret Accueil Temps Libre (ATL).

RécréAction J.G. est gérée par un Conseil d'Administration dont les membres sont les directions d'école, les Pouvoirs Organisateurs, l'échevine de l'accueil extrascolaire, la coordinatrice ATL et la directrice de l'asbl.

L'association participe au programme CLE du service extrascolaire de la Ville d'Enghien.

2 CONTACTS

Direction :

Mme Aurélie Denoncin

Bureau : Institut Albert Ier, Place du Vieux Marché, 17 - 7850 Enghien

GSM : 0471/098.950

E-mail : recreationjg@gmail.com

Les établissements partenaires :

Ecole communale de Marcq (Rue du Village, 2 - 7850 Marcq)

02/395.39.08

Ecole Saint-Vincent de Paul (Rue de Sambre, 22 - 7850 Enghien)

02/395.33.02

Ecole Saint-Sauveur (Place, 3 - 7850 Petit-Enghien)

02/395.58.36

Institut Albert Ier (Place du Vieux Marché, 17 - 7850 Enghien)

0471/31.92.66

Ecole Saint-Nicolas (Rue du Viaduc, 69 - 7850 Enghien)

02/395.99.94

Vous pouvez contacter directement les accueillants à ces numéros. Nous vous conseillons d'enregistrer celui/ceux qui vous concernent.

3 NOTRE PROJET D'ACCUEIL

L'accueil extrascolaire vous offre de nombreux avantages :

Nous proposons des horaires fixes et étendus ainsi qu'une prise en charge complète le mercredi ;

L'accueil est accessible à tous les enfants de l'école. Un horaire de présence n'est pas demandé à l'avance aux parents. Si votre enfant est présent, il est automatiquement pris en charge par l'ASBL. Néanmoins, une fiche d'inscription vous sera demandée en début d'année.

Votre enfant reste dans son établissement ou se déplace avec un rang ;

Vous reprenez votre enfant dès que vous en avez la possibilité ;

Vous recevez une note de frais mensuelle que vous réglez par virement ;

Vous bénéficiez de tarifs abordables, de la gratuité complète à partir du 3^e enfant et d'une attestation fiscale pour l'ensemble des frais.

Saviez-vous que l'ONE considère l'accueil extrascolaire comme un champ d'action spécifique de l'Accueil Temps Libre ? Que votre enfant passe souvent plus de temps à des activités extrascolaires qu'en classe ? Qu'il s'agit d'un temps éducatif où l'enfant doit pouvoir se soustraire aux exigences de performance et au rythme effréné du quotidien ?

En extrascolaire, chaque journée est différente. La dynamique du groupe dépend de la période d'accueil, du nombre et du mélange d'enfants issus de différentes classes, de leur état émotionnel, de leurs départs et arrivées irréguliers mais aussi de l'infrastructure mise à notre disposition, de la météo, des activités parascolaires et bien d'autres éléments !

Ainsi, nous avons veillé à placer l'enfant au centre de notre attention en structurant l'accueil en fonction de ces multiples contraintes et en pratiquant un taux d'encadrement moyen de 1 adulte pour 25 enfants.

Du temps libre...enfin ! L'accueil extrascolaire est un espace où l'on peut prendre le temps de vivre.

Le rôle de l'accueillant est d'assurer pour son groupe une présence bienveillante et stimulante pour agrémenter ce temps libre.

En attendant le début des cours ou votre retour, votre enfant peut participer à des activités récréatives propres à son âge : petits jeux d'intérieur ou d'extérieur, jeu de société, jeu d'équipe, bricolage,...Il peut cuisiner, lire, écouter de la musique, assister à une séance de cinéma ou faire une sortie au parc, ... selon son envie.

Ou alors il peut choisir de rêver, rire, papoter et de ne rien faire « d'utile »...car c'est aussi une façon de **profiter de son temps libre**.

4 HORAIRE

Horaire valable uniquement en période scolaire	Matin	Lundi, Mardi, Jeudi	Mercredi après-midi	Vendredi après-midi
Ecole de Marcq	6h30	De la fin des cours à 18h30	De la fin des cours à 18h30	De la fin des cours à 18h30
Institut Albert Ier				
Ecole St-Sauveur				
Ecole St-Vincent *			De la fin des cours à 15h20	
Ecole St-Nicolas *	7h30	De la fin des cours à 18h00	Fin à 12h05	14h10 à 16h00

*Pour les écoles Saint-Nicolas et Saint-Vincent de Paul voir S7 et S8.

Toutes arrivées avant l'heure d'ouverture ou tous retards après l'heure de fermeture seront facturés 5€ par $\frac{1}{4}$ heure entamé.

Ce montant sera repris sur la facture du mois suivant.

5 Organisation quotidienne

Etant donné la spécificité de notre accueil, nous vous demandons :

De considérer qu'il s'agit d'un accueil collectif de type familial qui prône l'autonomie de l'enfant, le respect des personnes et du matériel. Toute situation particulière sera envisagée en fonction du bien-être collectif.

D'adopter une attitude collaborative en privilégiant le dialogue avec les accueillants, en vous renseignant sur l'organisation de l'accueil de votre école et en consultant régulièrement nos valves d'informations.

De nous remettre les formulaires de renseignements complétés et de nous informer de tout changement susceptible d'impacter la prise en charge de votre enfant.

De signaler l'arrivée et le départ de votre enfant aux accueillants, de venir le rechercher 5 minutes avant la fermeture ou de contacter les accueillants en cas de retard exceptionnel (les retards seront soumis à une indemnité de 5€ par $\frac{1}{4}$ heure entamé).

De prévoir que les activités ont lieu dehors aussi souvent que le temps le permet.

De préparer une collation saine et une gourde d'eau (de préférence) en fonction du temps que votre enfant passera à l'accueil extrascolaire.

Accueil du matin tous les jours de la semaine

L'accueil est ouvert à 6h30. Les élèves sont sous la responsabilité des accueillants jusqu'à l'arrivée des enseignants. Ils jouent à l'intérieur et vont dans la cour à partir de 8h environs quand le temps le permet.

La « sortie »

Après la fin des cours, 10 minutes sont consacrées à la « sortie » surveillée par les enseignants et les accueillants.

Lundi, mardi et jeudi dès la fin des cours

Une **étude surveillée** est organisée pour les **élèves de primaire** : Le lundi, mardi et jeudi. Il n'y a pas d'étude le mercredi après-midi ni le vendredi.



Plusieurs groupes sont organisés et nous laissons chaque enfant réaliser ses devoirs de manière autonome. Lorsqu'il estime avoir terminé, il peut s'occuper silencieusement pour permettre à ses camarades de poursuivre leur travail dans de bonnes conditions.

Pour cette raison, quand un parent vient rechercher son enfant, il signale discrètement sa présence à l'accueillant et attend dans le couloir.

Les **enfants de maternelle** sont accueillis dans d'autres espaces pour pratiquer des activités de détente.

Les primaires et les maternelles sont réunis dès que le nombre d'enfants le permet.



Le mercredi

L'après-midi est organisé en fonction des besoins et de l'âge des enfants : repas de midi, activités ou sieste pour les plus petits, goûter, activités et clôture de la journée.



Le vendredi

L'après-midi est organisé en fonction des besoins et de l'âge des enfants : goûter, activités intérieures ou extérieures et clôture de la journée. Les primaires et les maternelles sont réunis dès que leur nombre le permet.





Activités sur inscription

En plus de nos activités quotidiennes, nous proposons des animations en dehors de l'école : lecture animée à la bibliothèque communale, séance « ciné-club » au Centre culturel, activité intergénérationnelle au home Saint-Nicolas, sortie au parc... La participation est facultative mais l'inscription obligatoire. Les modalités pratiques sont présentées sur nos valves dans chaque école.



6 Le temps de midi

Les accueillants viennent en renfort de l'équipe enseignante pour participer à l'organisation du temps de midi. Vous pouvez vous renseigner auprès de l'école

ou de nos équipes pour connaître le règlement propre à chaque établissement et les missions particulières qui nous sont confiées.



7 Particularité pour l'école Saint-Vincent de Paul

A Saint-Vincent, le mercredi l'accueil se termine à 15h20. Accompagnés par les accueillants, les enfants rejoignent l'Institut Albert Ier à 15h30. L'accueil se poursuit alors jusque 18h30.

8 Particularités pour l'école Saint-Nicolas

A Saint-Nicolas, l'accueil du matin est ouvert à 7h30. Le lundi, mardi et jeudi une étude est organisée après les cours jusque 18h00. Il n'y a pas d'accueil le mercredi. Le vendredi, un accueil est organisé de 14h10 à 16h.

Cependant, un accueil est possible en dehors de ces heures aux conditions suivantes :

Le matin, tous les jours de la semaine

Vous pouvez déposer votre enfant à l'école Saint-Vincent de Paul ou à l'Institut Albert Ier à partir de 6h30 et jusque 8h. Au départ de chaque site, un rang conduit les enfants à l'école Saint-Nicolas pour le début des cours. Le rang est obligatoire, aucun élève ne peut rejoindre l'école Saint-Nicolas seul.

Le lundi, mardi, jeudi dès la fin des cours

Si vous souhaitez un accueil après 18h, votre enfant doit prendre un rang à 15h40 qui le conduit à Saint-Vincent ou à l'Institut Albert Ier où une étude puis un accueil sont prévus jusque 18h30.

Le vendredi

Votre enfant assiste aux activités organisées à Saint-Nicolas jusque 16h.

Si vous souhaitez un accueil après 16h, il doit prendre un rang pour rejoindre Saint-Vincent ou l'Institut Albert Ier où l'accueil se poursuit jusque 18h30.

Le mercredi

Il doit prendre le rang à 12h05 pour rejoindre l'école Saint-Vincent de Paul ou l'Institut Albert Ier pour bénéficier d'un accueil jusque 18h30.

Remarque : les enfants conduits à Saint-Vincent prennent un rang à 15h20 pour rejoindre l'Institut Albert Ier.

Les élèves se déplacent en groupe sous la surveillance d'un accueillant. L'utilisation des rangs est réservée aux enfants qui doivent bénéficier d'un accueil en dehors des heures d'ouverture de l'école Saint-Nicolas ou qui doivent rejoindre leurs frères et sœurs. Les élèves doivent être munis d'une « carte de rang » délivrée avec votre autorisation par l'école Saint-Nicolas.

9 Tarifs

Les tarifs et les plages payantes sont susceptibles d'être modifiés.

Le montant à l'heure est de 1.44 € mais le calcul se fait par $\frac{1}{4}$ heure entamé : 0.36 €

Arrivée le matin avant 8h : 0.36 € par quart d'heure entamé jusqu'au début des cours

Après les cours : 0.36€ par quart d'heure entamé à partir de 16h

Le mercredi : 0.36€ par quart d'heure entamé à partir de 12h15'

Le vendredi : 0.36€ par quart d'heure entamé à partir de 16h

Redevance forfaitaire réfectoire : Pour les enfants qui restent à l'école pendant le temps de midi 5€ par mois de septembre à mai.

10. Modalités de facturation

La facturation par scan

Les élèves sont équipés d'un badge permettant la prise des présences au moyen d'un SCAN.

Les accueillants scannent l'arrivée et le départ de votre enfant quotidiennement.

Les importations se font directement vers le logiciel QUICKSCHOOL.

Celui-ci établit les factures que nous envoyons par e-mail aux parents au début du mois suivant. Le paiement se fait uniquement par virement bancaire sur le compte (Belfius):BE82 0689 0121 1768 avec la mention de la communication structurée ainsi que le montant s'y rapportant (ATTENTION : l'encodage des

paiements se fait de manière automatique via des codas bancaires, pouvez-vous donc veiller à ne pas rassembler plusieurs paiements en un seul mais à payer **chaque montant** mensuel et avec **la communication correspondante** s'il-vous-plait ? Cela évitera que le paiement ne soit pas enregistré et donc de recevoir des rappels d'impayés).

Le montant dû est versé sur le compte au plus tard 10 jours après la réception de la note de frais.

Grâce au nouveau logiciel, vous recevrez une facture détaillée des présences de votre enfant.

Si votre enfant fréquente 2 écoles (ex : Saint-Vincent et le mercredi après-midi il revient à l'Institut), vous recevrez 2 factures différentes car celles-ci sont établies par établissement scolaire.

Lorsque votre enfant quitte l'accueil extrascolaire et que son badge est scanné, il n'est plus sous la responsabilité de l'ASBL Récréation JG.

Si vous êtes au sein de l'établissement scolaire (discussion avec un professeur, avec un autre parent, fête ou réunion dans l'école,..) et si votre enfant est à l'accueil extrascolaire, il est toujours sous la responsabilité de l'ASBL Récréation et sa présence sera donc facturée.

Le remplacement du badge (plastifié par l'ASBL et avec un œillet métallique) par l'ASBL vous coûtera 1€. En cas de perte, vous pouvez le recevoir par e-mail et le fixer vous-même au cartable de votre enfant.

11. Réductions, attestation fiscale et procédure de recouvrement

Sur base d'une composition de ménage, l'accueil est non-payant à partir du 3^e enfant à condition que tous les enfants soient inscrits dans l'un des établissements associés à l'asbl et que tous les enfants fréquentent le milieu d'accueil.

Une réduction d'impôt est accordée pour les dépenses de frais d'accueil extrascolaire y compris la redevance forfaitaire réfectoire. Une attestation fiscale « pour frais de garde d'enfant de moins de 12 ans » est fournie en fin d'année scolaire, en un exemplaire, au parent référent.

Le montant des créances en cours est systématiquement rappelé sur chaque note de frais.

En cas de retard ou du cumul important de montants impayés une procédure de rappel est entamée :

Un premier rappel écrit sera joint à la note de frais ;

Un second rappel écrit sera joint à la note de frais du mois suivant ;

A l'échéance du second rappel écrit, le dossier sera porté en contentieux.

Dans ce cas, l'accueil extrascolaire ne sera plus autorisé.

Il est également à noter que les attestations fiscales ne peuvent reprendre que les montants réellement payés.

En cas de contentieux, les montants y relatifs ne peuvent dès lors pas être repris.

En cas de question relative à la note de frais ou de difficultés de paiement, les parents sont invités à contacter la direction de l'asbl au 0471/098.950 ou par e-mail recreationjg@gmail.com.

12. Santé et sécurité

Cartes de sortie/ autorisation de sortie

Un enfant ne quitte l'accueil extrascolaire qu'avec son parent ou les personnes inscrites sur la feuille d'autorisation de sortie (y compris les aînés de moins de 16 ans).

L'élève muni d'une « carte de sortie » est invité à rentrer directement chez lui. S'il doit emprunter le rang et/ou rester exceptionnellement à l'accueil extrascolaire, l'accueillant aura besoin d'un mot de ses parents signé et daté dans le journal de classe.

Toute dérogation doit être signalée dans le journal de classe de l'enfant par un mot daté et signé par le parent.

Prise en charge des soins aux enfants

Les parents doivent tenir à jour les informations concernant la santé de leur enfant par écrit en modifiant la fiche de santé et oralement en prévenant les accueillants.

L'accueillant est autorisé à apporter les soins liés à la vie quotidienne qui ne nécessitent pas de prescription médicale (Cf. « Protocole d'accord pour les soins de santé » disponible sur le site www.one.be) et prévient les enseignants et/ou les parents.

En cas de situation grave et urgente, il prend les mesures nécessaires à la sécurité de l'enfant et alerte les secours (112), la direction puis les parents.

Le Plan fédéral d'urgence nucléaire (actualisé en mars 2018), prévoit que toutes les collectivités d'enfants doivent administrer un comprimé d'iode en cas d'accident nucléaire suivant les recommandations données par le Ministère de la Santé publique ou le Gouverneur de la Province du Hainaut.

Assurance

Durant les périodes d'accueil extrascolaire, l'enfant reste couvert par l'assurance de son établissement scolaire.

Vacances scolaires et conférences pédagogiques

Notre association ne propose pas d'accueil lors des congés scolaires et des journées pédagogiques. Pour connaître les possibilités de stages, vous pouvez contacter le service ATL de la Ville d'Enghien :

Laurence Schlessier

Coordinatrice ATL-Extrascolaire

Service de la Cohésion sociale et de l'Accueil extrascolaire

Avenue Reine Astrid, 18b - 7850 Enghien

Tél : 02/397.08.45 - Fax : 02/397.08.49 - GSM : 0493/59.22.03

Email : extrascolaire@enghien-edingen.be

Activités parascolaires

Les activités organisées au même moment, au sein de l'école ou en dehors, par d'autres opérateurs ne sont pas de la responsabilité des accueillants de Récréation J.G.

Par contre, votre enfant peut être confié à nos équipes avant et après ses activités parascolaires. Le temps précis de l'activité sera déduit de la facturation.

Pour cela, l'enfant doit venir se présenter près de l'accueillant pour que son badge soit scanné lorsqu'il part à l'activité et à son retour.

Sanctions

Les accueillants privilégient un dialogue bienveillant et la punition doit être l'exception. Si nécessaire, l'enfant sera écarté et/ou devra réaliser un travail écrit pour réfléchir à son attitude et lui permettre de réintégrer l'activité ou le groupe. L'accueillant informe le parent et/ou un enseignant.

En fonction de la gravité des faits, la décision de sanction se prendra en concertation avec le chef d'établissement et la direction de Récréation J.G. Elle peut aboutir à l'exclusion temporaire ou définitive du milieu d'accueil.

La présence de votre enfant à l'accueil extrascolaire sous-entend que vous acceptez nos modalités d'organisation.

Ce règlement peut subir des modifications qui seront portées à votre connaissance.

La direction se tient à votre disposition pour toute demande de renseignement complémentaire.

La direction, Aurélie Denoncin

Récréation J.G. ASBL

N° BCE 0559-944-772

Direction : Aurélie Denoncin

Téléphone : 0471/098.950

E-mail : recreationjg@gmail.com